

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

**Ouvrir  
de nouvelles  
Voies**

Notre ambition RSE



**ENGIE**

# ÉDITO

## NOTRE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE



**Isabelle KOCHER**  
Directeur Général  
du Groupe ENGIE



**Paulo ALMIRANTE**  
Directeur Général Adjoint,  
en charge de la RSE Groupe

Les choix de notre entreprise impactent ses résultats économiques, les communautés où elle exerce ses activités, l'environnement et de manière plus générale, la société dans son ensemble. Aussi prendre en compte et associer dans nos politiques, nos décisions et nos actions, l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles le Groupe interagit, comme les clients, les communautés, les salariés, les actionnaires, les fournisseurs, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales, doit être une préoccupation de tous.

Notre démarche doit être ambitieuse et s'inscrire dans une volonté d'innovations et de progrès continus. La profonde transformation du Groupe exige une Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) forte et adaptée aux nouveaux enjeux de société. La présente politique établit les priorités et les engagements du Groupe en matière de RSE pour rassembler les compétences de tous, créer de la valeur partagée et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU.

Nous invitons l'ensemble des collaborateurs du Groupe à incarner ces engagements dans leurs activités. En ouvrant de nouvelles voies, le Groupe pourra contribuer à un monde plus harmonieux et assurer son leadership comme acteur durable de la transition énergétique et des services associés au-delà de l'énergie.

*Cette décision prend effet au plus tard à compter du 23 novembre 2017. La présente politique s'applique aux activités conduites par ENGIE en son nom et ses filiales contrôlées partout dans le monde. Cette politique a été élaborée en prenant en compte les normes de la RSE et les engagements d'organismes tels que les Nations Unies, l'OIT ou l'OCDE auxquels le Groupe adhère. Elle est applicable dans la limite des lois et règlements s'appliquant aux entreprises régulées.*

Isabelle KOCHER

Paulo ALMIRANTE

# 01.

## LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

**Pour une énergie toujours plus sûre, mieux consommée, accessible au plus grand nombre et respectueuse de la société et de son environnement.**

→ **CONSOMMATION RESPONSABLE : « Faire de nos clients des acteurs de la transition énergétique »**

Les attentes des consommateurs sont en mutation profonde dans tous les secteurs de l'économie. Les clients s'impliquent de plus en plus pour maîtriser leurs consommations d'énergies, devenant parfois eux-mêmes producteurs d'énergie verte. ENGIE s'engage à sensibiliser ses clients aux solutions de demain en les aidant à maîtriser leur consommation, à intégrer les nouvelles technologies, à s'orienter pour leurs besoins vers une mobilité verte ou vers les énergies renouvelables.



— Borne de recharge de voiture électrique (France)

→ **ACHATS DURABLES : « Étendre le champ de nos engagements à nos fournisseurs »**

Le Groupe s'appuie sur des milliers de fournisseurs allant de grands groupes internationaux à des petites et moyennes entreprises locales. Les fondamentaux de la relation fournisseur d'ENGIE visent à créer une relation équilibrée et durable avec tous ces fournisseurs.

La Politique Achats précise les engagements (traitement équitable, ponctualité des paiements, confidentialité des données, ...) et les exigences d'ENGIE en termes de compétitivité, Santé et Sécurité, Ethique et Social, Environnement, vis-à-vis de ses Fournisseurs. Tous les contrats d'Achats du Groupe contiennent une clause « éthique et RSE ».

Pour les Fournisseurs préférentiels sélectionnés dans le cadre d'une stratégie de catégorie, un responsable unique

de compte est nommé pour améliorer de façon continue la performance opérationnelle et veiller à la conformité aux exigences de responsabilité du Groupe.

En cas de litige, ENGIE vise à rechercher des solutions à l'amiable pour leur résolution et, à défaut, recourir au Médiateur d'ENGIE chargé de régler les litiges persistants avec toute personne ou organisation concernée par les activités du Groupe. Un Code de Conduite de la Relation avec les Fournisseurs avec 7 principes s'applique à tout employé du Groupe et aux acheteurs en particulier.

→ **PARTIES PRENANTES : « S'engager à créer de la valeur partagée »**

Les activités d'ENGIE inscrivent le Groupe dans des territoires et le mettent en relation avec de multiples parties prenantes comme les communautés, les associations, les autorités locales et les organisations non gouvernementales.

Les échanges avec les parties prenantes sont fondamentaux pour partager la création de valeur à long terme des projets du Groupe. Elles contribuent à la pérennité de ses activités qui ont vocation à fournir des services essentiels et à renforcer la vitalité des bassins d'emploi.

Le Groupe s'engage à sensibiliser ses managers aux bénéfices que le dialogue avec les parties prenantes apporte à ses activités; à former ses collaborateurs à la concertation adaptée au contexte, aux besoins et contraintes du terrain et à élaborer des plans d'actions et de dialogue avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre du lancement de nouvelles offres ou de nouveaux projets.

Le Groupe suit et veille à répondre à l'ensemble des questionnements et des éventuelles controverses publiques. Il cherche à assurer un lien régulier avec les communautés impactées par ses activités et les organisations non gouvernementales. Il inscrit son action dans les nouveaux cadres réglementaires comme la loi française Sapin 2, la loi française sur le devoir de vigilance ou la Directive RSE.

Le Groupe s'engage vis-à-vis des actionnaires à faciliter l'exercice de leurs droits et à développer une relation durable pour les fidéliser et les faire adhérer dans la durée à sa stratégie, en leur transmettant une information claire et pertinente.

Le Groupe a ainsi été le premier groupe du CAC 40 en France à publier un Rapport Intégré diffusé chaque année à l'Assemblée Générale. Ce rapport permet d'intégrer les différentes composantes de la performance du Groupe créant de la valeur pour ENGIE et la Société. Il contribue à améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information fournie par le Groupe.

→ INFLUENCE SOCIÉTALE : « **Contribuer activement aux débats de société** »

ENGIE est un groupe international présent dans 70 pays et qui exerce des activités variées. Fort de ses positions et de sa culture, ENGIE souhaite défendre ses positions dans les débats économiques et sociétaux.

ENGIE s'est engagé dans une politique de mixité ambitieuse. Il promeut une économie bas carbone en défendant par exemple, un prix plancher du carbone et le déploiement à grande échelle de l'énergie solaire grâce à l'initiative mondiale Terrawatt.

ENGIE entend continuer à défendre ses positions et contribuer aux décisions publiques et à l'élaboration des réglementations dans un dialogue constructif avec les autorités publiques et en partenariat avec ses pairs.

l'eau, à l'érosion de la biodiversité et à la pollution de l'air sont des préoccupations centrales pour la Société et pour la résilience de ses activités.

Au travers de sa politique environnementale, ENGIE s'engage à identifier ses impacts sur l'environnement, à mettre en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition.

Le Groupe s'est engagé à sortir de la production d'électricité à partir de charbon et vise à faire évoluer son portefeuille d'actifs sur une trajectoire 2°C compatible avec l'accord de Paris. Enfin, il accompagne ses entités opérationnelles pour se conformer aux standards environnementaux internationaux reconnus.

→ INVESTISSEMENT RESPONSABLE : « **Donner du sens et de la visibilité à long-terme** »

Dans le cadre de la transition énergétique, le Groupe poursuit un dialogue avec tous les investisseurs pour leur faire comprendre la vision et les choix stratégiques de l'entreprise. Dans ses choix d'investissement, le Groupe applique des critères RSE qui sont la traduction de sa politique et prend en compte des courbes de prix du carbone par région.

Promoteur de la Finance verte, le Groupe s'engage à financer ses investissements durables par des obligations vertes et rendre compte ainsi du caractère responsable de ces projets et de leur impact positif sur l'environnement.

→ ÉTHIQUE DES AFFAIRES : « **Agir en toutes circonstances dans le respect de nos principes éthiques** »

En matière d'éthique des affaires, le Groupe mène ses activités selon 4 principes fondamentaux : agir en conformité avec les lois et les réglementations, se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté, respecter les autres. Un message fort de «tolérance zéro» pour lutter contre la fraude et la corruption est inscrit dans les référentiels éthique et conformité du Groupe. Ces principes concernent l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe.

Un système de signalement éthique confidentiel (ethics@engie.com) est ouvert à chaque employé du Groupe et à toute partie prenante externe.

ENGIE s'engage à respecter avec honnêteté et intégrité les lois et réglementations fiscales qui le concernent dans les pays où il opère et s'inscrit dans une dynamique de communication accrue en matière fiscale.



— Isabelle Kocher - Présentation de Terrawatt à New-York (2016)

→ ENVIRONNEMENT : « **Réduire notre empreinte carbone et écologique** »

ENGIE évolue dans un monde où les enjeux environnementaux se multiplient. Les risques liés au changement climatique, à la surexploitation des ressources naturelles dont

→ CAPITAL HUMAIN : « Favoriser la diversité des talents et des compétences »



Personnes salariées du Groupe à Rio de Janeiro (Brésil)

Le développement individuel des collaborateurs et le respect de leur diversité sont des leviers clé de la performance du Groupe et de sa politique de Ressources Humaines. ENGIE revendique des engagements forts : le respect des principes d'équité et de non-discrimination lors des recrutements; le soutien à une politique de mixité dans les promotions; la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour accompagner les collaborateurs vers les futurs besoins du Groupe et accroître leur employabilité; l'accompagnement du parcours professionnel des salariés grâce à la formation ou la mobilité interne.

Par ailleurs, le Groupe privilégie un dialogue social constant, à la recherche du bien-être au travail, de l'engagement et la motivation de ses salariés, de la prévention des risques psycho-sociaux et du développement économique.

→ GLOBAL CARE / SANTÉ-SÛRETÉ ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLE : « Faire de la sécurité de chacun un incontournable »

La santé-sécurité-protection de tous et la sécurité industrielle de ses installations sont les priorités permanentes du Groupe, partout où il est présent, sans distinction de pays ou d'activité.

Trois engagements majeurs animent la politique Global Care : préserver l'intégrité des personnes et des biens, favoriser la qualité de vie au travail et améliorer la santé, la sécurité et la protection par le professionnalisme de tous. Ces engagements visent à bâtir une culture de la protection « Aucune vie à risque » partagée par les salariés du Groupe et tous ceux qui travaillent pour son compte.

Dans ce cadre, ENGIE s'engage à éradiquer les accidents mortels et les accidents les plus graves, et à assurer un niveau

élevé de prévention et de protection pour tous. Le Groupe s'assure notamment du respect par ses collaborateurs et prestataires de ses "9 règles qui sauvent", règles concrètes établies sur la base de ses retours d'expérience.

Le Groupe dispose d'une politique de protection de ses données et de sécurité de ses systèmes d'information.

→ DROITS HUMAINS : « Veiller en permanence au respect des droits fondamentaux »

Outre son dialogue et sa concertation pour s'assurer que ses activités ne portent pas atteinte aux droits des communautés locales, ENGIE s'engage à exercer ses activités en respectant les droits fondamentaux de ses employés et en conformité avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

ENGIE rejette toute forme de travail forcé et obligatoire, de travail des enfants et de discrimination ainsi que toute forme d'esclavage moderne, de harcèlement et de violence sur le lieu de travail. Il encourage la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

→ ACCÈS À L'ÉNERGIE : « Favoriser l'accès à l'énergie pour tous »

Aujourd'hui, plus de 2 milliards de personnes ne bénéficient pas d'un accès suffisant à l'électricité ou ne disposent pas de solutions de cuisson propre. Pour y pallier, ENGIE s'engage à lutter contre les disparités en matière d'accès à l'énergie.

Le Groupe a ainsi créé en 2011, un fonds d'investissement à impact ENGIE Rassembleurs d'Energies dont la mission est de promouvoir l'accès à l'énergie durable pour tous, par le biais d'investissements minoritaires dans des entreprises locales à fort impact.

Par ailleurs le Groupe promeut, avec son programme Energy Volunteer Program, l'engagement de ses salariés auprès d'associations de collaborateurs œuvrant bénévolement pour des actions humanitaires.

ENGIE est aussi engagé dans la lutte contre la précarité énergétique : mise en place de tarifs adaptés, prévention des impayés, contribution à l'amélioration de l'habitat, sensibilisation aux économies d'énergie, contact permanent avec les collectivités et les associations locales en vue d'aides personnalisées aux clients les plus fragiles.

Enfin, la Fondation ENGIE, en charge des actions de mécénat, inscrit sa philosophie et son action dans la continuité de l'engagement environnemental, social et sociétal du Groupe.

# 02.

## DÉCLINAISON PAR OBJECTIFS

La performance RSE du Groupe se fonde sur l'atteinte de 17 objectifs à horizon 2020 sélectionnés à partir d'une analyse des principaux enjeux pour le Groupe et ses parties prenantes (matrice de matérialité). Le suivi annuel de ces objectifs, au travers de revues de performance RSE avec chaque Business Unit, permet de mesurer les progrès réalisés par l'entreprise.

Un bilan RSE intégrant ces 17 indicateurs et détaillant les actions réalisées par les Business Unit et le siège est présenté chaque année au Comité Exécutif du Groupe et au

Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration afin de rendre compte de l'état d'avancement de l'application de la politique et de l'atteinte des objectifs RSE 2020 du Groupe.

Parmi les 17 objectifs RSE, 6 sont communiqués en externe lors de la présentation des comptes annuels. Ils démontrent l'engagement RSE du Groupe et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU à l'horizon 2030.

| THÈMES                            | Objectifs RSE   | Cible 2020 | Principal objectif DD de l'ONU concerné   |
|-----------------------------------|---|------------|---|
| <b>Accompagnement des clients</b> | Taux de satisfaction des clients B2C en 2020  | 85%        | Consommation et production responsables                          |
| <b>Renouvelables</b>              | Part d'énergie renouvelable dans le mix des capacités de production en 2020                                   | 25%        | Énergie propre et d'un coût abordable                            |
| <b>Émissions GES</b>              | % de réduction du ratio d'émission de CO <sub>2</sub> pour la production d'énergie en 2020 par rapport à 2012 | -20%       | Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques  |
| <b>Dialogue parties</b>           | % des activités industrielles couvertes par un mécanisme adapté de dialogue et de concertation en 2020        | 100%       | Villes et communautés durables                                   |
| <b>Mixité</b>                     | % de femmes dans l'effectif du Groupe en 2020   | 25%        | Égalité entre les sexes    |
| <b>Santé &amp; Sécurité</b>       | Taux de fréquence interne des accidents de travail en 2020  | 3          | Bonne santé et bien-être   |

# 03.

## GOVERNANCE DE LA RSE

Le pilotage de la RSE est assuré au plus haut niveau de l'entreprise par le Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration qui valide le périmètre des politiques engagées, les perspectives et les plans d'actions.

Le Comité Exécutif du Groupe valide préalablement les orientations proposées dans ce domaine.



— Membres du conseil d'administration réunis à Marseille (France)

La Direction de la RSE assure le suivi de la performance RSE du Groupe. Elle anime un réseau de responsables RSE au sein des Business Unit, revoit régulièrement les enjeux matériels

du Groupe, veille à la préparation de plans d'actions annuels, suit leur mise en œuvre au travers de revues de performance RSE annuelles avec chaque Business Unit, pilote les réponses aux agences de notations extra-financières et le suivi des objectifs RSE 2020 avec le concours des autres Directions concernées et est enfin, en charge de préparer la stratégie et les objectifs RSE au-delà de 2020.

La Direction de la RSE anime avec la Direction Financière un Comité Green Bond transverse chargé de valider les projets susceptibles d'être financés par des obligations vertes émises par le Groupe.

Chaque Business Unit s'assure du respect des engagements RSE du Groupe au niveau local. A ce titre, les responsables RSE des Business Unit sont en charge de l'analyse annuelle des risques et opportunités RSE, de la mise en place d'un plan d'actions RSE pouvant comporter des objectifs RSE locaux, ainsi que de veiller à la bonne application des critères RSE pour les projets d'investissement.

Chaque salarié peut devenir un ambassadeur RSE du Groupe, participer aux débats RSE et contribuer aux initiatives RSE du Groupe.

La Direction de la RSE anime des ateliers de travail collaboratif avec des parties prenantes externes sur des thématiques RSE à forts enjeux.

### Références externes

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact)

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Standards de reporting du Global Reporting Initiative (GRI)

Référentiel international sur le reporting intégré (IIRC)

ISO 14000 Management environnemental

ISO 26000 Responsabilité sociétale

ISO 37001 Systèmes de management anti-corruption

Système européen de Management Environnemental et d'Audit (SMEA)

### Références ENGIE

accessibles à l'adresse : [www.engie.com/rse](http://www.engie.com/rse)

